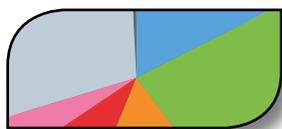




Info Confrançon

Jun 2018 - Bulletin municipal n° 47
www.confrancon.fr





Le mot du Maire 3

Budget

Finances communales dans la continuité	4
Budget de fonctionnement 2018	4
Budget d'investissement 2018	6
Assainissement	6



Vie communale

Agents techniques : Merci Lucien.....	7
Concert Trompes de chasse à l'église	7
Logis Neuf.....	8
Reprise du supermarché CASINO	9
Démarche zéro pesticide.....	10
Renouvellement du réseau d'eau.....	11
La place de l'église.....	11
Des nouvelles du projet éolien.....	12



Vie scolaire

L'année en images	14
SIVOS	16



Vie associative 17



Infos pratiques 23

RENSEIGNEMENTS UTILES

Mairie

1 place de la Mairie,
01310 Confrançon
04 74 30 27 38
E-mail: mairie@confrancon.fr
Site internet: www.confrancon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 10h00 à 11h30
- Mardi : 13h30 à 17h00
- Vendredi : 15h00 à 19h00

Numéros utiles

- École de Confrançon
04 74 25 24 31
- École de Curtafond
04 74 25 70 41
- Crèche Câlins et Trotinettes
04 74 30 14 37
- Garderie & Centre de Loisirs
Copain-Copine : 04 74 25 22 53
- Restaurant scolaire
07 87 93 16 93

Directeur de publication :

Christiane Colas (Maire)

Secrétariat de mairie : Sylvaine Martin et
Roselyne Magnin

Commission information :

Chrystelle Guixa, Jean-Paul Buellet,
Joëlle Taboulot, Sylvie Triplet,
Jean-Luc Fromont

Conception graphique : Gary Leroux

Imprimé sur papier recyclé par Comimpress





» **Trop souvent, les citoyens qui ont à se plaindre, pour une raison ou une autre de leur voisin, font appel au maire pour résoudre leurs problèmes** »

Bien vivre ensemble !

L'année dernière, j'ai rencontré l'enseignante d'une école dont le projet pédagogique portait sur la citoyenneté et tout naturellement, ce thème m'a amenée à la réflexion du « comment vivre ensemble » en harmonie.

Je ne peux que féliciter les enseignantes d'avoir lancé cette idée, en espérant que les enfants s'en souviendront encore lorsqu'ils seront devenus des adultes.

Trop souvent, les citoyens qui ont à se plaindre, pour une raison ou une autre de leur voisin, font appel au maire pour résoudre leurs problèmes et ce, avant même d'avoir discuté entre eux du sujet qui les oppose. Le maire tente de les mettre en relation ; s'il essuie un refus, il propose une entrevue gratuite avec un conciliateur, lequel va essayer à son tour d'instaurer un dialogue... En cas d'échec, il ne reste que le recours aux tribunaux. Or, comme le dit l'adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès.

Au Sénégal où j'ai pratiqué un peu de coopération, il existe au milieu du village l'arbre à palabres où les habitants y compris les élus, se rejoignent et discutent des projets, de culture, de politique, etc. Ces échanges permettent de rappeler la loi, certaines règles de vie, entretiennent l'amitié et le bon voisinage.

Une personne me faisait remarquer que le soir de la tempête du 30 juillet 2017, les habitants de son quartier s'étaient tous retrouvés dehors pour faire le point des dégâts alors qu'habituellement la plupart ne se parlaient plus... Il est tout de même dommage qu'il faille des événements exceptionnels, voire des catastrophes, pour rappeler que nous ne pouvons vivre en société en ignorant quotidiennement nos voisins.

Aussi, je vous invite tous, les 23 ou 24 juin prochains à participer à la fête du village ; ce sera l'occasion de nouer ou de renouer des liens avec vos concitoyens.

**Votre maire,
Christiane COLAS**

Des finances communales dans la continuité

Comme évoqué ces dernières années, les finances communales subissent des changements importants avec l'impact des différentes réformes fiscales (Taxe Professionnelle, baisse des dotations de l'Etat...) et territoriales (loi NOTRe avec fusion des intercommunalités...) mises en œuvre par les gouvernements successifs.

L'année 2017 a été marquée par la création de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) qui a nécessité de nouvelles organisations politiques, décisionnelles, administratives, et la mise en œuvre de différentes compétences... ainsi que budgétaires. Comme prévu par la loi, le conseil de communauté d'agglomération a décidé une harmonisation sur 6 années des taux d'imposition des 7 anciennes intercommunalités. Ainsi, pour la seconde année, cela se traduira sur notre territoire de l'ex-communauté de communes de Montrevel par une diminution des taux communautaires des taxes d'habitation, sur le

foncier bâti et sur le foncier non bâti.

En parallèle, le conseil municipal de Confrançon a décidé en 2017 comme d'autres communes de « récupérer » ces baisses au profit du budget communal, tout en veillant à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses habitants.

Cette orientation a également été appliquée pour le budget 2018. Vous pourrez constater que les hausses de taux côté commune seront accompagnées de baisses de taux côté communauté d'agglomération.

Les taux communaux ont été ainsi fixés pour 2018 :

- **Taxe d'habitation : 12.84 %**
- **Taxe sur le foncier bâti : 16.47 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 44.80 %.**

Ils pourraient permettre, selon l'estimation des bases 2018, de collecter 400 761 € pour le budget communal.

Budget fonctionnement 2018

Le budget primitif 2018 s'établit à 728 345.73 € en fonctionnement.

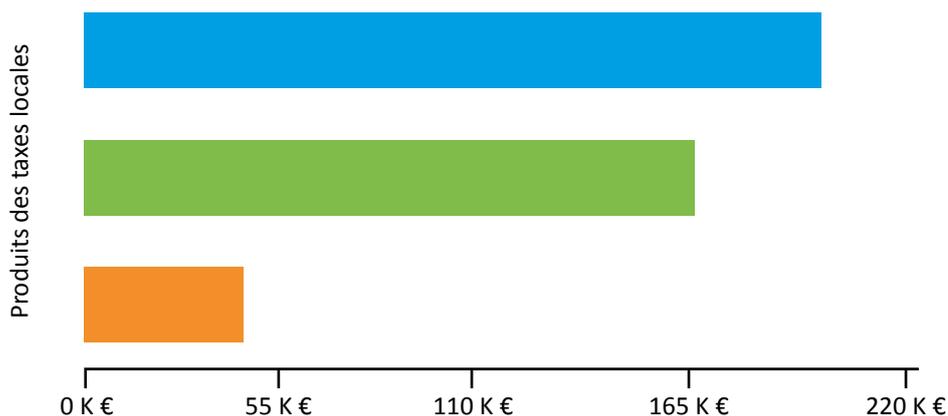
Il a été construit à partir des taux d'imposition communaux votés, c'est-à-dire sans augmentation d'impôt autre que le rééquilibrage lié à l'harmonisation des taux de l'intercommunalité (comme expliqué plus haut).

Quelques baisses de dépenses sont prévues de par l'acquisition de nouvelles compétences par la Communauté d'agglomération dont le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ou la baisse de notre participation au

SIVOS. En revanche, nous avons augmenté le poste énergie par prudence et les charges de personnels notamment pour faire face au ménage des nouveaux vestiaires du gymnase.

Ainsi, le budget primitif 2018 permet de virer 210 775 € à la section investissement, soit 9% de plus qu'au prévisionnel 2017. Ce montant viendra autofinancer une partie des investissements programmés en 2018, marqués par 2 programmes importants en cours (voir plus loin).

Hervé COLAS, premier adjoint aux finances



Taux d'imposition communaux des contributions directes

Taxe d'habitation
12,84 % soit 189 775 €

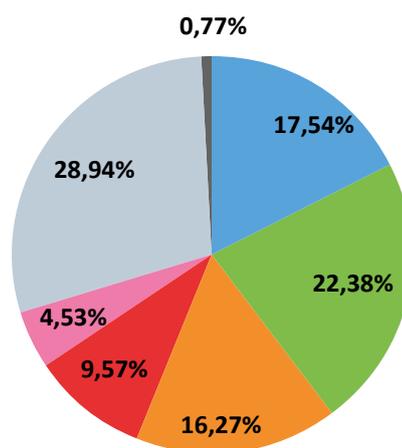
Taxe foncière propriété bâtie
16,47 % soit 167 665 €

Taxe foncière propriété non-bâtie
44,80 % soit 43 322 €

Soit un total de 400 761 €

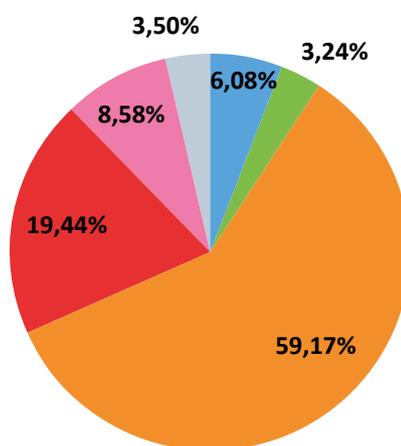
Principales dépenses de Fonctionnement 2018

Charges à caractère général	127 750 € soit 17,54 %
Reversement CA3B (salaires)	163 000 € soit 22,38 %
Reversement SIVOS et SIEA (éclairage public)	118 500 € soit 16,27 %
Autres charges et Imprévus	69 726,32 € soit 9,57 %
Charges financières	33 000 € soit 4,53 %
Virement à la section d'investissement	210 775,41 € soit 28,94 %
Reversement Fonds de péréquation	5 594 € soit 0,77 %
TOTAL	728 345,73 €



Principales Recettes de Fonctionnement 2018

Excédent antérieur reporté et Produits Exceptionnels	44 275, 73 € soit 3,24 %
Produits des services	23 573 € soit 3,24 %
Impôts et taxes	430 961 € soit 59,17 %
Dotations et participations	141 559 € soit 19,44 %
Dotation compensation CA3B	62 477 € soit 8,58 %
Revenus des immeubles et exceptionnels	25 500 € soit 3,50 %
TOTAL	728 345,73 €



Evolution de la dette en capital

La dette en capital (capital des emprunts restant du) a été multipliée par deux au cours de l'année 2017, passant de 507 588,88 € à 1 247 383,20 €.

Doit-on s'en alarmer ?

A l'évidence, non. Cette évolution était prévisible et prévue, comme indiqué sur le bulletin municipal de juin 2017.

Avec le lancement de deux projets d'importance en 2017, l'aménagement du Logis Neuf et la construction des vestiaires du gymnase, un emprunt de 800 000 € à rembourser sur 20 ans a été contracté, augmentant la dette de la commune. Il s'agit là d'un événement normal

de la vie communale : dans un village rural tel que le nôtre, la dette en capital emprunté évolue en dents de scie, au gré des gros investissements réalisés, qui sont le plus souvent espacés de quelques années : agrandissement de l'école, construction du gymnase, réfection des toitures de l'église, de la mairie...

Comme pour la plupart des ménages, le recours à emprunt est indispensable, l'important étant d'être en capacité de les rembourser. En 2016, nous arrivions à la fin d'un cycle de désendettement, avec des programmes d'investissements modérés sans emprunt, et une dette en capital au plus bas avec 374 € par habitant. Une situation propice pour assumer de nouveaux investissements d'envergure au bénéfice des habitants. Avec l'emprunt réalisé en 2017, la dette par habitant est passée à 918 €, un niveau semblable à 2010 où nous étions à 935 €/hab après les réalisations de l'école, du gymnase et du toit de l'église. Nous entrons donc dans une période d'annuités élevées, qui seront financées pour partie grâce à la fin de certains emprunts et pour le reste par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Evolution de la dette en capital		Nombre d'habitants	Montant / habitant
01/01/2008	706 650,94 €	1053	671,08 €
01/01/2010	1 015 419,92 €	1086	935,01 €
01/01/2012	722 322,35 €	1136	635,85 €
01/01/2014	633 661,23 €	1221	518,97 €
01/01/2016	565 777,59 €	1344	420,97 €
01/01/2017	507 588,88 €	1354	374,88 €
01/01/2018	1 247 383,20 €	1358	918,54 €

Hervé COLAS

Budget Investissement

En 2017, les principaux investissements ont été l'aménagement du Logis Neuf (314 358.27 € réalisés), la construction des vestiaires (202 564.84 € réalisés), des achats de matériels dont camion-benne (12 336.68 €), des travaux dans les bâtiments et aménagements (46 081.61 €), et les travaux autour de l'église dont la rénovation des peintures et le début d'aménagement de la place (26 668.12 €).

Pour 2018, ce sont environ 1 462 000 € de dépenses d'investissements qui sont inscrites au budget.

- Les restes à réaliser de la 1ère tranche d'aménagement du Logis Neuf ainsi que le début de sa 2nde tranche : 1 072 000 €.
- Les restes à réaliser de la construction des vestiaires du gymnase : 159 000 €.
- L'aménagement de la place de l'église : 70 000 €.
- Investissements divers : 98 000 €.

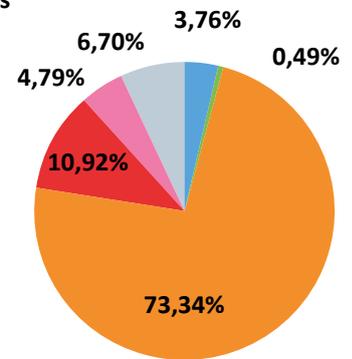
Les recettes d'investissement seront composées essentiellement par des reports de résultats ou excédents antérieurs ou annuels des sections fonctionnement et investissement (= autofinancement), ainsi que par des subventions et la vente du terrain situé derrière l'église. Remarque : une ligne de trésorerie sera ouverte prochainement dans l'attente de la récupération de TVA sur les investissements et des subventions à recevoir.

Hervé COLAS

Dépenses d'investissement 2018

Remboursement du Capital emprunts	55 000 € soit 3,76 %
Achat terrain	7 170 € soit 0,49 %
Aménagement Logis Neuf	1 072 402,98 € soit 73,34 %
Construction vestiaires Gymnase	159 748,37 € soit 10,92 %
Aménagement Place de l'Eglise	70 000 € soit 4,79 %
Autres investissements 2018	98 002,16 € soit 6,70 %

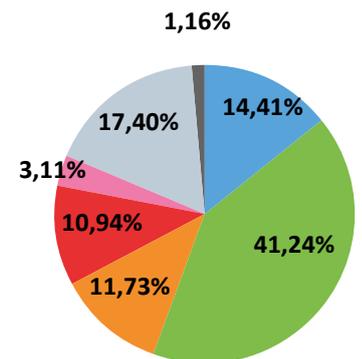
TOTAL : 1 462 323,51 €



Recettes d'investissement 2018

Virement de la section de fonctionnement	210 775,41 € soit 14,41 %
Excédent d'investissement 2017	603 131,31 € soit 41,24 %
Excédent de fonctionnement 2017	171 570,47 € soit 11,73 %
Recettes diverses (TLE, TVA)	160 000 € soit 10,94 %
Vente Terrain	45 520 € soit 3,11 %
Subventions - Participations	254 400 € soit 17,40 %
Amortissements	16 926,32 € soit 1,16 %

TOTAL : 1 462 323,51 €



Assainissement

Le service public d'assainissement collectif est assumé par la commune dans un budget annexe au budget général.

Ayant pour buts la gestion de la collecte et le traitement des eaux usées, il est financé par les taxes prélevées sur la facture d'eau des administrés « raccordés » à ce réseau et par les subventions obtenues. La société SOGEDO assume le fonctionnement des installations d'assainissement par Délégation de Service Public.

2017 a vu débuter le gros chantier de la rénovation du réseau du Logis Neuf avec sa mise en séparatif eaux pluviales / eaux usées. Ce programme devrait coûter environ 800 000 €, étalé sur 2017, 2018 et 2019.

Il sera financé par des subventions du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau, par la réserve constituée au fil des années (le budget assainissement ne comptait plus d'emprunt au 1er janvier 2017) et par un emprunt de 200 000 € sur 15 ans.

Fait marquant au 1er janvier 2019 : la Communauté d'agglomération reprendra la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire. Le réseau d'assainissement collectif, son fonctionnement et son budget seront alors assumés par l'intercommunalité. La commune de Confrançon remettra en 2019 à la CA3B un service d'assainissement collectif en bonne santé, tant d'un point de vue technique que financier.

Hervé COLAS

Agents techniques Merci Lucien



Faisant valoir ses droits à la retraite, Lucien LEMAIRE a réalisé ses dernières tontes d'herbe pour la commune fin mai. Il a été chaleureusement remercié par la municipalité pour ses



9 années passées à Confrançon, son dévouement et la qualité de son travail. Souhaitons-lui de profiter pleinement de cette nouvelle étape de sa vie, en compagnie de sa famille, et avant tout une bonne santé.

Un recrutement est en voie d'être finalisé pour trouver un collègue à Laurent BOZONNET, dont le contrat a récemment été renouvelé avec satisfaction.

Concert Trompes de chasse à l'église

Venues de Confrançon ou d'ailleurs, près de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité le 21 avril dernier. Elles ont eu l'opportunité d'apprécier pêle-mêle les aubades de la société de trompes de chasse de Saint-Etienne-du-Bois, les restaurations des peintures du chœur de l'église réalisées en 2017 par M. VITALONI, ainsi que les pâtisseries et boissons préparées par les conseillers municipaux. La soirée était également agrémentée d'explications fournies par Christiane COLAS, maire, Clothilde FOURNIER, conseillère départementale, Thierry VITALONI, peintre restaurateur, Jean-Bernard NUIRY, délégué régional de la fondation du patrimoine et M. le Curé de la paroisse.

Jean-Luc FROMONT



Logis Neuf

Assainissement, sécurité, amélioration du cadre de vie

Depuis l'automne 2017, comme vous avez pu le constater, le hameau principal de notre commune est en chantier. Si ces travaux ont été initiés afin de mettre en séparatif le réseau d'assainissement, les élus en ont profité pour sécuriser la traversée du Logis Neuf notamment en réduisant la largeur de la chaussée et en installant des feux tricolores afin de réduire la vitesse des véhicules.

Ces feux tricolores permettront aussi de faciliter les accès à la RD 1079 depuis la route de Confrançon et de la nouvelle place, baptisée pour l'instant place multimodale.

Cette place située à proximité du supermarché Casino permettra de désengorger, notamment des poids lourds, la place du Logis Neuf, qui elle aussi bénéficiera dans un second temps d'une cure de rajeunissement et d'un aménagement en direction des enfants.

La place multimodale recevra par ailleurs les véhicules des usagers utilisant les transports collectifs et le covoiturage. Les containers de tri sélectif aujourd'hui situés sur la place du Logis Neuf y seront également transférés. Les désagréments occasionnés par ce type d'installation auront ainsi une incidence moindre sur le voisinage. Une sanisette équipée pour fonctionner toute l'année sera installée, ainsi qu'un abri vélos. Celui-ci vous permettra de garer votre cycle pour changer de mode de transport, notamment ceux cités plus haut. L'abri bus situé à proximité vous permettra d'attendre sereinement votre chauffeur tout en parcourant le panneau d'informations installé à proximité.

Un aménagement type mode doux à destination des piétons et cyclistes est prévu pour permettre des déplacements et un accès complètement sécurisés aux places et aux commerces locaux.

Concernant l'avancement des travaux, le calendrier est respecté malgré un début de printemps pas toujours propice.

Les réseaux humides (assainissement, eau) principaux de la 1ère tranche sont ef-



fectués, les réseaux secs (enfouissement électricité, téléphone, fibre et éclairage public) sont en voie d'achèvement. L'ensemble des réseaux seront alors en souterrain et participeront à l'amélioration du cadre de vie.

Fin avril, l'entreprise COLAS a procédé à la pose des bordures de la place multimodale, et les enrobés ont été effectués après la mise en forme définitive du terrain.

L'entreprise a ensuite placé les bordures de chaussée et trottoirs le long de la RD 1079.

La réfection de la partie roulante de cette dernière, de l'entrée Est du Logis jusqu'à la route de Vandains sera sans doute réalisée dernière semaine de juin.

Le matériel d'aménagement de la place multimodale sera installé de juin à fin

juillet, les végétaux seront plantés à l'automne par l'entreprise BALLAND.

Après cette période, les automobilistes et riverains devront prendre leur mal en patience, car dans la foulée débiteront les travaux de la 2ème tranche en direction de la sortie Ouest de l'agglomération, pour se terminer mi 2019.

Bien que l'entreprise COLAS fasse le maximum pour permettre une circulation fluide et un accès quasi permanent des riverains à leur propriété, la municipalité demande à chacun de patienter et de respecter la signalisation, il en va de votre sécurité et de celle des intervenants sur le chantier.

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué

Reprise du supermarché CASINO

Notre volonté de reprendre le supermarché CASINO malgré les difficultés rencontrées dans son exploitation a été motivée par plusieurs critères qui nous semblent essentiels : tout d'abord un emplacement de premier ordre, un personnel très concerné et professionnel, et notre volonté de nous appuyer sur des fournisseurs locaux. C'est ce que nous avons déjà mis en place sur le rayon boucherie où notre fournisseur est aujourd'hui la société Pré vert qui achète ses bêtes auprès d'éleveurs locaux sur du circuit très court. Nous continuerons dans cette voie et renforcerons bien d'autres partenariats locaux.

Nous comptons mettre en œuvre une stratégie de développement qui réponde à une plus large clientèle. Pour cela, notre magasin sera complètement reconfiguré dans les prochaines semaines. Nous ne souhaitons en dire plus pour le moment et espérons que ces changements vous donneront satisfaction. Par avance, nous vous demandons de bien vouloir accepter nos excuses pour les désagréments occasionnés lors de ce réaménagement.

Damien DAMOUR
Responsable du supermarché CASINO



LA GRANDE FLO

Chanteuse- Guitariste

Arrivée en octobre 2016 sur la commune de Confrançon, LA GRANDE FLO est une chanteuse-guitariste, intermittente du spectacle aux multiples facettes et répertoires. C'est uneoureuse de la chanson sous toutes ses formes : de la chanson française des années 20 à nos jours à la chanson irlandaise et bretonne. Ses répertoires sont tout public ou ciblés enfants ou seniors. Elle peut intervenir dans tout type de manifestations dans l'Ain et au delà, avec l'envie de partager musique, convivialité et échanges.

Une artiste à découvrir ou redécouvrir.

Site officiel : <http://labretzel.wixsite.com/lagrandeflo>
Contact : labretzel@hotmail.com - 06-89-45-31-09



EDEV

Energie, détente, équilibre, vitalité

Gaëlle PANTALEON
Praticienne en Shiatsu thérapeutique
Massage Amma
Massage Ecole Misa France

Proposant des massages AMMA (présentés dans le bulletin municipal de juin 2017), Gaëlle PANTALEON est devenue depuis peu praticienne en Shiatsu thérapeutique, suite à une formation de 3 ans. Le Shiatsu est une forme de manipulation exercée à l'aide des doigts et des paumes sur les points d'acupuncture afin d'aider le corps à retrouver son équilibre énergétique, corriger les dysfonctionnements internes, pour une meilleure circulation (énergétique, sanguine, lymphatique).

edev@pantaleon.fr
06 87 56 61 16

Démarche zéro pesticide : où en sommes-nous ?

La commune s'est engagée dans la démarche zéro pesticide le 14 décembre 2014, devançant ainsi l'obligation faite aux collectivités de ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les lieux publics.

Dans le cadre de cette démarche animée par la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), nous avons réalisé un nouveau plan de désherbage communal avec l'appui du syndicat de rivière Veyle Vivante. Ensuite, nous avons pu investir dans du matériel de désherbage alternatif coûteux, mais largement subventionné à l'époque par l'agence de l'eau, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Nos pratiques de désherbage ont ainsi continué à évoluer : en 2015 et 2016, nous avons utilisé de petites quantités de produits phytosanitaires, essentiellement au cimetière.

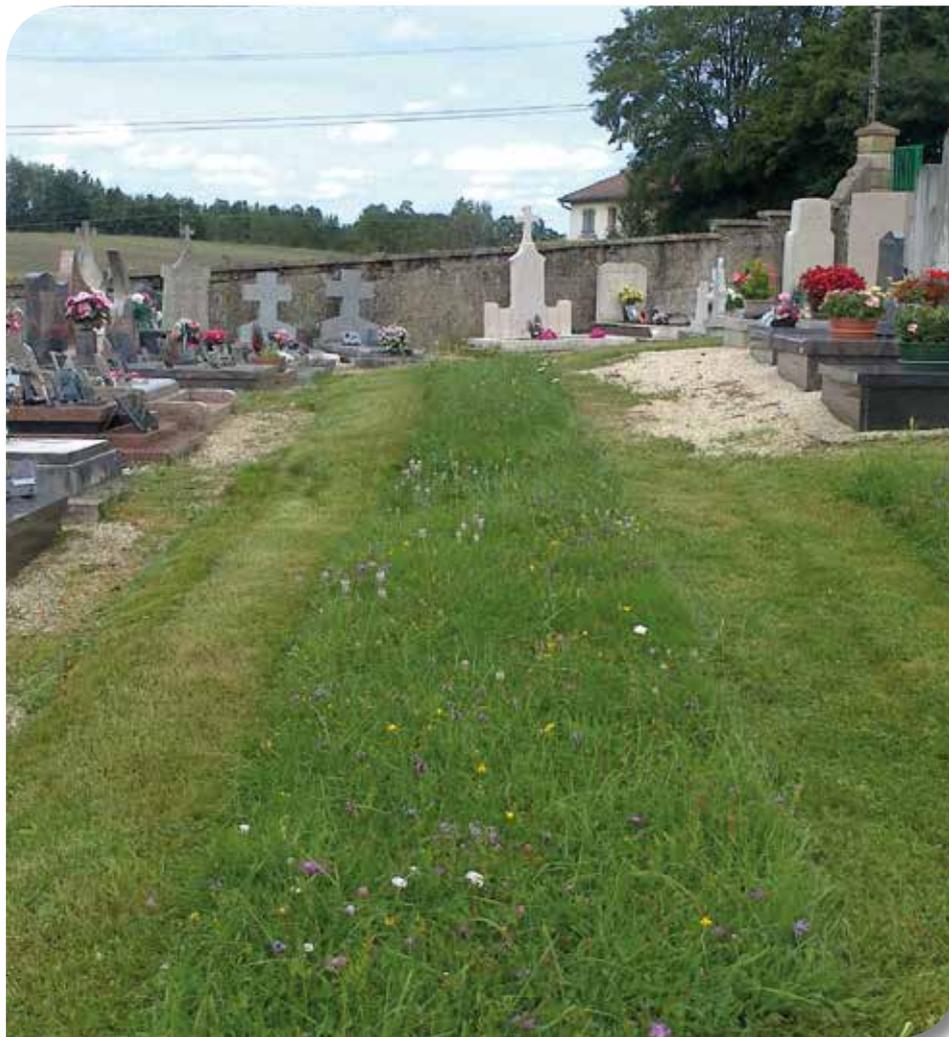
Et pour la première fois en 2017, aucun produit phytosanitaire n'a été répandu sur la commune. Il est aussi à souligner que les conditions climatiques de l'année ont grandement contribué à ce fait.

Malgré tout, cela n'empêche pas certaines herbes de pousser entre les dallages, sur les allées piétonnes ou au cimetière...

En 2018, dans la continuité de la démarche engagée et afin d'obtenir le label commune sans pesticide, j'ai demandé aux agents communaux de bannir l'usage des produits phytosanitaires, préservant ainsi leur santé et la vôtre.

Il est bien entendu que cela ne sera pas simple et demandera de la tolérance de la part de tous.

Une surface test a été mise en place devant la salle des fêtes en déposant du sable de silice dans les joints des pavés, cela semble prometteur. Concernant le cimetière, il est prévu de faire un passage hebdomadaire dans les allées. Au mois de Mai, avec les jours fériés et le solde des congés annuels, le planning n'a pu être respecté. Je me permets ici de rappeler que l'entretien du pourtour des concessions incombe aux familles et qu'en aucun



cas un manque d'implication ou de respect ne peut être reproché à nos agents communaux.

Dans le même temps, nous constatons qu'un nombre grandissant d'incivilités commises par des personnes de tout âge prend énormément de temps et d'énergie à nos agents : ces heures perdues ne sont pas mises à profit pour la suppression des herbes indésirables ou autres tâches utiles. J'entends parfois le mot « sale » à propos de pousses d'herbes, dans le même temps je vois l'environnement des colonnes de tri, des espaces publics ou le bord des routes, et je me dis que l'on est

devant un véritable paradoxe car on demande à la collectivité de compenser les manquements individuels, tout en se plaignant de payer trop d'impôts !

Tous ensemble, soyons raisonnables et acceptons quelques taches de verdure là où elles ne devraient pas être selon certains. Notre santé ne s'en portera que mieux et les futurs locataires de notre bonne vieille planète nous seront sans doute reconnaissants de leur avoir laissé un espoir de vie avec une nature préservée.

Martial LOISY, adjoint

Renouvellement du réseau d'eau

Suite aux nombreuses avaries de canalisations constatées route de Curtafond ces dernières années, le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux Jonc (VRVJ) a décidé de remplacer le réseau d'eau datant d'une soixantaine d'année.

Le chantier a démarré le 16 avril pour une période d'environ 2 mois, effectué par l'entreprise SOMEC.

Ces travaux consistaient à poser une nouvelle conduite en fonte de diamètre 150 mm depuis le local des pompiers jusqu'aux dernières maisons route de Curtafond. Une antenne en PE (polyéthylène) de 50 mm a également été placée chemin de Sottison en remplacement de la conduite existante de plus faible diamètre. A l'avenir, les porcheries voisines seront alimentées par cette dernière. La conduite actuelle desservant cette exploitation est installée sur le domaine privé, ce qui est toujours problématique lors de travaux à effectuer.

Une fois l'ensemble de la conduite posé, l'entreprise prestataire a repris les branchements de chaque abonné ce qui a entraîné une coupure d'alimentation d'eau de quelques heures.

Ce chantier important a nécessité une interdiction de circulation pendant la durée des travaux, une déviation a été mise en place la semaine pour permettre le travail des équipes en toute sécurité ; le week-end, la route était rendue aux automobilistes.



Ces renouvellements de canalisations sont entièrement financés par le Syndicat VRVJ, la société SAFEGE en assurait la maîtrise d'œuvre.

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué

La Place de l'église en cours de réaménagement

Suite à la vente d'un terrain communal jouxtant la place de l'église, le conseil municipal a décidé de réaménager cette dernière.

La viabilisation du terrain d'où sortiront très prochainement trois constructions individuelles occasionnait des travaux sur cette place, encadrée d'un côté par l'église et de l'autre par une haie de thuyas disparate et vieillissante.

Ces végétaux ont été arrachés, la place décapée et remblayée pour permettre la pose prochaine d'un enrobé, les abords du parvis de l'église seront également retraités par un béton désactivé. Le réseau d'eau pluviale a été repris, un drain posé autour de l'église afin de limiter les remontées d'humidité dans les murs.

Au niveau plantation, l'ancienne haie sera remplacée par des végétaux d'essences que l'on a l'habitude de trouver dans la campagne avoisinante.

L'éclairage public sera également repensé, de même que la matérialisation d'une bonne quinzaine de places de parking dont une pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux de finition seront effectués lorsque le gros œuvre des futures habitations sera réalisé, afin que les véhicules lourds d'ap-



provisionnement de ces chantiers ne détériorent pas la place. Nous pouvons envisager la fin des travaux courant 2019.

Jean-Paul BUELLET, conseiller délégué

Des nouvelles du projet éolien sur Confrançon



Photomontage : Buchet, 01310 Confrançon, source SOLVEO Energie

Comme annoncé dans le bulletin municipal de juin 2017, un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune est à l'étude par le développeur, l'entreprise SOLVEO Energie. En date du 16 décembre 2016, le conseil municipal avait donné à l'unanimité son accord pour le lancement de l'étude de faisabilité du projet éolien, tout en ayant conscience qu'il s'agissait là d'une démarche longue (au minimum 5 années) soumise à de nombreuses études, consultations et accords des différents services de l'Etat, la décision finale revenant au Préfet.

Deux permanences publiques d'information sur le projet éolien ont été organisées en mairie par l'entreprise SOLVEO Energie, en septembre et octobre 2017. Sur la base des questions posées, un document d'information a été rédigé par Mme LUGAGNE, ingénieure projet. Il est toujours consultable sur le site internet de la commune.

Un projet qui prend forme

Le projet éolien s'est affiné au regard des résultats des études environnementales, paysagères et acoustiques menées à bien pour concevoir le projet de moindre impact pour l'environnement.

Si plusieurs scénarii d'implantation ont été envisagés, l'entreprise SOLVEO Energie a finalement retenu une solution limitée à un parc de trois éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m en bout de pale. Avec une puissance totale installée de 9 mégawatts, sa production totale annuelle d'électricité sera en moyenne d'un peu moins de 20 millions de kilowattheures. S'il aboutit, le parc permettra de couvrir ainsi chaque année les besoins électriques de plus de 4 000 foyers du territoire.

Le 20 janvier 2018, une visite du parc éolien de Chamole dans le Jura a réuni les membres du conseil municipal de

Confrançon ainsi que quelques conseillers municipaux des communes voisines, des représentants de la CA3B et de l'association ALEC, et Mme LUGAGNE de l'entreprise SOLVEO. Cette visite accompagnée de la rencontre avec M. DUFOUR, maire de Chamole, a permis de mieux appréhender l'intégration des 6 éoliennes dans le paysage, la remise en état du site après travaux, les impacts sonores ou encore l'adhésion de la population.

En séance du 26 janvier 2018, le conseil municipal a été appelé à émettre un avis sur le projet d'implantation éolien : au terme du débat, l'avis émis a été favorable par 12 voix pour et une abstention. Cette position sans équivoque du conseil municipal n'occulte pas le fait que parmi les habitants de Confrançon et des communes voisines, certains sont résolument pour le projet tandis que d'autres s'y opposent fermement. Si chacun est bien libre de se faire sa propre opinion, le sujet ne justifie pas que les rela-

tions entre habitants s'enveniment.

Après plus d'un an d'études environnementales et de faisabilités techniques, SOLVEO Energie a déposé au mois de février en préfecture de l'Ain une demande d'autorisation environnementale préalable à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien. Elle est dénommée « Parc éolien de Confrançon » et est portée par une société de projet spécifique « Champs Heliconia ».

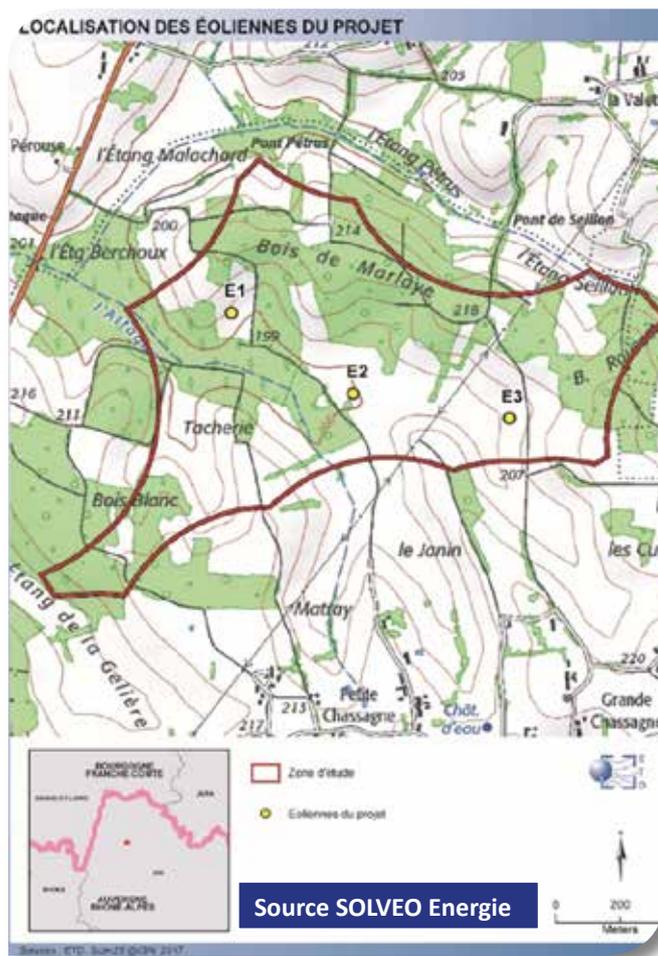
Les prochaines étapes

Un mât de mesure d'une hauteur de 100m devrait être prochainement installé pour une durée de 12 mois.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours d'examen par les services de l'Etat. La procédure d'instruction de cette demande passera par une enquête publique qui permettra à chacun de consulter la totalité des pièces du dossier et de donner son avis sur le projet. Une autorisation préfectorale permettrait d'envisager une réalisation du projet en 2020.

Au travers de ce projet local d'implantation d'éoliennes se joue une partie du défi auquel nous sommes tous confrontés, celui de la production d'une énergie renouvelable qui participe aux objectifs nationaux de la transition énergétique et réduit notre dépendance à des ressources fossiles ou nucléaires. Cette énergie d'avenir est indispensable dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique engagées au niveau français comme au niveau mondial. S'il s'agit d'une goutte d'eau dans un océan d'énergie, ne dit-on pas que les petites gouttes d'eau font les grandes rivières !

Jean-Luc FROMONT, conseiller délégué



Vers une offre locale d'électricité en parallèle de la production locale

Source ILEK

ILEK est une plateforme d'énergie collaborative qui va permettre aux habitants de Confrançon, Saint-Didier-d'Aussiat et de Curtafond de profiter directement de l'électricité produite par les éoliennes qui seront implantées sur Confrançon par SOLVEO Energie.

Cette plate-forme développée par ILEK permettra aux citoyens qui le souhaitent de bénéficier de cette électricité d'origine renouvelable à un tarif préférentiel à celui réglementé d'EDF, et ce sans coupure, sans intervention technique et sans engagement. Ce tarif préférentiel est

le fruit d'un partenariat innovant entre SOLVEO ENERGIE et le fournisseur d'électricité ILEK.

Un site web dédié sera prochainement mis en ligne pour vous présenter cette offre et recueillir les pré-réservations : www.confrancon-energie.fr.

L'année en images



Les CP avec Mmes DOUCET et DUFOUR le lundi 7 mai à la Mare Caillat (St André d'Huiriat)



Correspondance avec Buellas, les CP à Buellas le vendredi 30 mars



A la bibliothèque avec une conteuse : toutes les classes, 3 fois dans l'année



Brûlage du bonhomme hiver : le mercredi 21 mars



Défilé du carnaval : le mercredi 21 mars



Visite du Père Noël : le lundi 18 décembre à l'école pour toutes les classes



Les 100 jours : le vendredi 2 mars, diverses activités autour du 100 pour toutes les classes



Jeux au gymnase : PS



Rencontre athlétisme Usep : Stade de La Chagne jeudi 26 avril classe des CP/ CE1 de Mme BONNA



SIVOS

Créé en 2005, le SIVOS, syndicat intercommunal à vocation scolaire assume la gestion des écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Confrançon-Curtafond.

Le Sivos dispose de son budget propre alimenté par la contribution des deux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Côté effectifs

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Confrançon	Enfants	137	123	130	127	139	155	148	144
	En %	65,87%	62,44%	66,33%	66,15%	67,15%	71,43%	69,48%	66,97%
Curtafond	Enfants	71	74	66	65	68	62	65	71
	En %	34,13%	37,56%	33,67%	33,85%	32,85%	28,57%	30,52%	33,03%
Total	Enfants	208	197	196	192	207	217	213	215

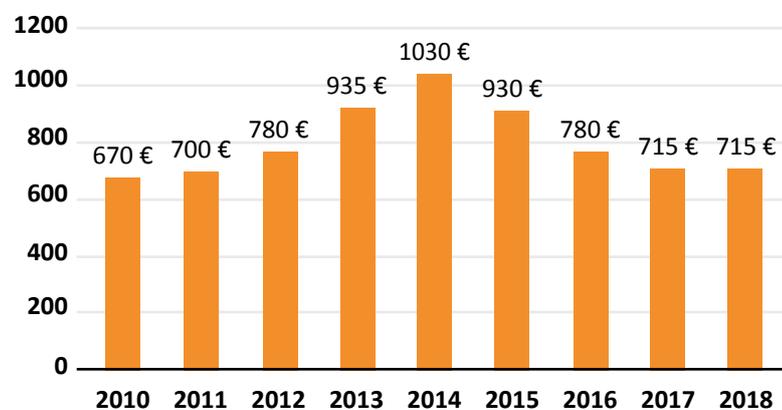
Enfants par commune (habitation) au 1^{er} Janvier

Nous observons une certaine stabilité des effectifs scolarisés.

Du côté des salariées, 2018 sera une année importante. Suite à des mouvements de personnel, le SIVOS a décidé de lancer le recrutement d'un agent ayant le concours d'ATSEM et de réorganiser les services en regroupant des «petits morceaux» d'emplois, créant ainsi un nouveau poste. La personne qui occupera cet emploi effectuera également quelques heures de ménage pour la commune de Confrançon (gymnase et salle des fêtes).

Le budget du SIVOS se caractérise par sa stabilité. Si le financement par les communes augmente d'environ 1%, le coût par élève reste stable à 715 €. 2018 sera marqué par le financement d'ordinateurs portables dans les classes de Curtafond (3 ou 4 par classe) et par une aide de 50 € par élève pour la classe de découverte (environ 75 élèves participeront).

Côté finances



Évolution du coût par élève revenant aux communes

Le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018

Une consultation des parents a été organisée et ceux-ci se sont largement exprimés en faveur du retour à 4 jours. Les élus du SIVOS, dans une large majorité, ont souhaité suivre ce choix. Les horaires des écoles ont donc été modifiés en intégrant de nombreux éléments et contraintes (transports scolaires, organisations du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, retour du centre de loisirs le mercredi sur toute la journée... mais aussi la fin des TAP).

Ce retour à la semaine de 4 jours a également été un élément essentiel dans la décision de réorganiser le service des agents, ainsi que nos accompagnements du restaurant scolaire et de Copain-Copine.

Hervé COLAS, Président du SIVOS

Du nouveau au restaurant scolaire

Dès la rentrée 2018/2019, le restaurant scolaire de Confrançon-Curtafond va mettre en place une plate-forme informatique pour l'inscription des enfants du RPI.

Ce logiciel a pour but de faciliter le travail des bénévoles de l'association pour l'inscription et surtout la facturation des repas. La volonté de l'association est de conserver la même souplesse pour l'inscription des enfants aux repas de la cantine. Elle espère également faciliter les démarches des parents qui pourront inscrire leurs enfants de manière annuelle, mensuelle, hebdomadaire et même quotidienne (selon conditions) ! Mais surtout avec la mise en place du prélèvement automatique obligatoire, l'association mise sur une réduction considérable des pénalités de retard de paiement et une démarche toujours simplifiée pour les parents qui n'auront plus à se soucier d'effectuer le règlement mensuel. Afin d'expliquer le fonctionnement de cette nouvelle organisation, ainsi que de répondre aux éventuelles questions des parents, une réunion d'information aura lieu le 26 juin à 20h00 à la salle des fêtes de Confrançon. La présence des parents est indispensable !

Nous rappelons que, comme toute association, le restaurant scolaire est toujours à la recherche de bénévoles afin de nous aider dans notre tâche, en s'investissant à hauteur de ses disponibilités. Seule une participation suffisante des parents permettra de maintenir un service de qualité.



Aurore Vincent

A ce jour, le restaurant scolaire de Confrançon-Curtafond sert près de 160 repas par jour, préparés sur place par des cantinières salariées de l'association. Notre personnel met tout en œuvre pour préparer des plats de qualité à moindre coût. Le bureau tient ici à les remercier une fois de plus.

Nous en profitons pour vous présenter notre nouvelle salariée, Aurore VINCENT, qui travaille à la cantine de Curtafond depuis le 1^{er} mars dernier.

Renseignements :

www.cantine.curtafond.confrancon.sitew.com

Sou des écoles de Curtafond Confrançon



Un record cette année pour le vide greniers !

Le dernier record détenu depuis 2011 avec 123 exposants a été battu cette année avec ses 136 exposants.

Ce fut une belle réussite avec un magnifique soleil, et pour innover cette année, un cochon à la broche offert par la SARL Montburon était proposé pour le repas.

La soirée dansante fut une réussite également avec son chili con carne dont les convives se sont régalés.

Les bénéfices des différentes manifestations servent à financer les actions éducatives (sorties scolaires, spectacle, transport, voyage...).

Merci pour les enfants.

Pour que cette association puisse continuer ses actions, le Sou aura besoin de bénévoles dès septembre prochain, afin de renouveler le tiers sortant.

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez rejoindre le Sou Des Ecoles, une équipe conviviale, faites le savoir et contactez Fabien, au 06 21 71 76 24 et rendez-vous le 28 septembre 2018 pour l'assemblée générale.

Renseignements :

Fabien PUVILAND :

06 21 71 76 24

puvilandfabien@gmail.com

www.facebook.com/SoudesecolesConfranconCurtafond/

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 01/09 9H/13H

Salle des fêtes de Confrançon

Dès 9h. vous pourrez accéder aux stands associatifs et échanger avec les bénévoles sur les activités proposées pour les plus petits et les plus grands

La Gym à Confrançon

Vous souhaitez vous dépenser dans une ambiance conviviale. Nous proposons aux femmes et aux hommes de plus de 16 ans différentes activités sportives.

Si vous êtes intéressés, venez essayer, nous aurons le plaisir de vous accueillir à partir de septembre 2018.

La seule exigence :
votre bonne humeur !!!

Renseignements :
gym.confrancon01@orange.fr

Activités	Jours	Horaires	Lieux	Tarifs annuels*
Zumba	Lundi	20h à 21h	Salle des fêtes	137 €
Sport loisir	Mercredi	19h à 20h30 : Badminton ou/et 20h30 à 22h30 : Sports collectifs (volley, basket, hand, foot...)	Gymnase	25 €
Gym douce	Judi	15h45 à 16h45	Salle des fêtes	85 €
Gym tonique	Judi	20h à 21h	Salle des fêtes	85 €

* Tarif dégressif si combinaison de plusieurs activités

Du Nouveau à l'ASC !



L'AS Confrançon est ravie de profiter enfin des nouveaux vestiaires mis en service le week-end du 10 mars! En effet, le bungalow mis à disposition à côté du gymnase devenait vétuste. Ces vestiaires permettent aux joueurs de se mettre en tenue, de se réunir avec les coachs et surtout prendre des douches agréables, tout cela sans sortir à l'extérieur du gymnase. Un confort indéniable pour les équipes.



Pour notre fin de saison :

Le club est fier d'avoir accompagné ses équipes jeunes en phases finales.

De nombreux supporters sont venus encourager l'équipe U17 féminines à la finale départementale qui se tenait le dimanche 20 mai à 9h30 au gymnase de Marboz. Malheureusement la victoire leur a échappé de peu cette année encore. C'est une défaite 43 à 52.

Fin plus heureuse pour les U14 féminines lors des finales de la coupe de l'Ain qui se déroulaient le 2 juin à Vonnas.

Menées 2 quart-temps à 0 par l'équipe de Feillens-Replonges, elles ont réussi à remonter à 2-2 pour finalement l'emporter au cours des prolongations et ainsi s'adjuger la coupe de l'Ain.

Bravo à toutes et à tous.



C'est donc une fin de saison qui s'achève avec l'AG le 9 juin 2018 autour d'une journée sportive et conviviale.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Damien LAFLOQUE, salarié du club, ou par mail (basketasconfrancon@gmail.com).

Si vous êtes intéressés pour découvrir le basket, reprendre le sport, pratiquer un sport d'équipe ou encore coacher une équipe, être bénévole et vous investir mais surtout passer de bons moments et vous amuser, venez à l'AS Confrançon. Nous serons ravis de vous compter parmi nous.

Les inscriptions pour la saison 2018/2019 se feront mi-août ! N'hésitez pas à nous solliciter pour plus d'informations.

Nous vous attendons !

Julie DUCLOS Co-Présidente

Renseignements :

Damien LAFLOQUE : 07 67 47 02 87

basketasconfrancon@gmail.com



Planète Tennis : un club qui s'active

A Planète Tennis, club qui rayonne sur plusieurs communes autour de Confrançon, Saint-Didier-d'Aussiat et Montrevel-en-Bresse, l'école de tennis compte 70 jeunes âgés de 4 à 18 ans. Dans les actions de la saison 2017-2018, le club a organisé une sortie au contact de joueurs professionnels. Ainsi, plusieurs jeunes ont pu assister en février à l'entraînement de Jo-Wilfried TSONGA et Lucas POUILLE lors du premier tour de la Coupe Davis à Albertville. Le projet d'une journée au Grand Prix de tennis de Lyon au Parc de la Tête d'Or n'a malheureusement pas pu être organisé par manque de participants même en proposant cette animation à d'autres clubs voisins. Le dernier projet reste encore à caler dans le calendrier, mais son principe est arrêté : une rencontre privilégiée avec un joueur professionnel avec échanges de balles et dialogue sur la pratique à haut niveau.

Dans ses activités récurrentes, le tournoi open du club a eu lieu du 6 au 22 avril 2018 dans d'excellentes conditions météorologiques mais avec moins de participants que la saison passée... Nous espérons faire mieux l'année prochaine ! Pour innover encore une fois cette année,



Les lauréats du tournoi 2018

le club a décidé d'organiser son premier tournoi multi chances Dames les 16 et 17 juin à Confrançon. Si la météo est clémente, ce nouveau type de compétition permettra à 16 joueuses 4ème série de s'affronter en toute convivialité tout en profitant d'animations surprises !

Avant de partir pour des vacances bien méritées, nous laisserons les raquettes aux vestiaires pour organiser notre traditionnel concours de pétanque le samedi 7 juillet à Saint-Didier-d'Aussiat.

Et après les vacances, c'est la rentrée

avec l'assemblée générale le vendredi 7 septembre à 20h30 à Saint-Didier, suivi des adhésions et inscriptions à l'école de tennis le samedi matin à Confrançon et à Montrevel (forum des associations), le samedi après-midi et dimanche matin à Saint-Didier-d'Aussiat.

Renseignements :

Monique PERRET :

06 17 14 03 45

Planete-tennis@fft.fr

www.club.quomodo.com/planete-tennis

Prêts de vaisselle et matériel aux associations

Après le comité de fleurissement, le club des retraités reprend le flambeau concernant le prêt de VAISSELLE aux associations de la commune et la location aux particuliers qui louent une des salles de Confrançon. Contact : Michèle PERRON (aucune réservation ne sera prise en mairie), 06 70 74 53 24 et au moins 15 jours avant la date de réservation.

AUTRES MATERIELS : le comité des fêtes étant dissout, seules les associations communales peuvent emprunter un chapiteau ou du matériel (tables, chaises, caisse frigo, remorque, etc.) pour leurs manifestations. Aucune location n'est envisageable pour les particuliers. Contact : David CHARTOIS (aucune réservation ne sera prise en mairie), 07 81 95 74 78 à partir de 18h et au moins 15 jours avant la date de réservation.

Comité paroissial

Permanences d'accueil à Montrevel : 04 74 30 80 50, le matin de 9h30 à 12 h. (sauf lundi).

Renseignements :

Christiane DELEBASSÉE

04 74 30 20 22

Association Loisirs et Culture

L'équipe de bénévoles de la Bibliothèque Municipale de Confrançon (à côté de la Mairie) vous accueille les mardis de 17h à 19h et les samedis de 10h à 12h.

L'accès au prêt est gratuit pour les enfants et les étudiants. Il est de 5 € par an pour un adulte seul ou un couple.

Près de 6000 documents pour tous les publics, romans, albums, documentaires, bandes dessinées, CD musique, magazines, vous attendent.

La bibliothèque achète des nouveautés adultes et enfants au fil de leur sortie littéraire.

De plus, nous avons la possibilité de réserver des livres ou des CD sur votre demande auprès de la Direction de la Lecture Publique de l'Ain.

Afin de faire votre pré sélection, nous vous invitons à visiter le site <http://lecture.ain.fr/medias/>.

Diverses animations sont proposées tout au long de l'année : porte ouverte, premières pages (remise d'un livre offert par le Conseil Départemental pour les enfants nés l'année précédente), partenariat avec les écoles, le centre de loisirs et les assistantes maternelles...



Fermeture pour cet été :

Juillet : la bibliothèque ne sera ouverte que le samedi matin;

Août : fermeture totale du 1er au 31.

Réouverture le samedi 1er septembre à 10 h.

Un nouveau portail Internet dédié aux associations et aux bibliothèques du pôle territorial de Montrevel-en-Bresse est à votre disposition: www.culturenvies.fr

Renseignements :

Annie CONVERT, présidente

06 33 63 61 35

Anne-Marie MEUNIER, secrétaire

06 86 45 21 27

Ligue contre le cancer

Les déléguées de la commune de la Ligue contre le cancer ont commencé la collecte 2018 par une permanence au Supermarché CASINO le Samedi 28 et le Dimanche 29 Avril.

Elles poursuivent leur action auprès des habitants qui souhaitent faire un don, afin de combattre cette maladie qui nous concerne tous.

Si un oubli a été fait et que vous désirez y participer, vous pouvez le faire auprès d'une déléguée, une partie de ce versement sera déductible des impôts.

Marie VELON
Mireille CARJOT
Christiane BROYER



Fête du Logis Neuf

Tous à vos baskets

Le samedi 13 octobre 2018 se déroulera dans le cadre de la vogue du Logis Neuf la 2ème Foulée du Logis, qui comme l'année précédente parcourra les routes et chemins de notre commune.

Cette manifestation est organisée sous l'égide du Comité de Fleurissement et du Club des Retraités.

La 1ère édition a montré la capacité des Confrançonnais à se mobiliser pour courir, mais également pour épauler les organisateurs à assurer le succès de l'épreuve et la sécurité des participants.

Cette année la course est inscrite au calendrier départemental ainsi qu'au challenge CA3B.

Avec une communication accrue et un parcours apprécié en 2017, nous pouvons espérer un nombre de participants plus important.

Nous espérons que les bénévoles ayant participé à l'organisation 2017 seront de nouveau présents et qu'ils sauront motiver leurs voisins et amis pour nous rejoindre. 30 à 35 bénévoles ne sont pas de trop pour un déroulement idéal, au plus fort de la manifestation, de 14h à 17h30 environ.

Dès à présent, bloquez votre samedi après midi 13 octobre 2018 pour la réussite de cette course et la fête du Logis Neuf.

Jean-Paul BUELLET

13 & 14 OCTOBRE
Fête du
LOGIS NEUF

Organisation
COMITE DE FLEURISSEMENT & CLUB DES RETRAITES

SAMEDI : **Courses pédestres dès 14h30**
Courses enfants prévues
5.5km ou 11km pour les + de 16 ans.

Repas choucroute dès 19h (sur réservation)
(apéritif, méga-choucroute, fromage blanc, dessert et café)

DIMANCHE : **Repas choucroute dès 12h (sur réservation)**
(menu idem samedi)

Lâcher de ballons avec la participation des enfants des écoles

FÊTE FORAINE
Nombreuses attractions
BUFFET, BUVETTE

L'opération « Participation citoyenne »



La commune de Confrançon s'est engagée en 2016 aux côtés de la gendarmerie de Bourg dans l'opération « participation citoyenne ». Il s'agit d'une solution innovante pour prévenir et lutter contre les cambriolages : les communes engagées depuis 2014 sur la Brigade de Bourg ont plutôt de bons résultats : adhésion de la population, baisse des délits...

La démarche de participation citoyenne consiste à associer les habitants d'une commune à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Le rôle de chacun

- Le Maire : pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif. Un protocole est signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.
- Les habitants : sensibilisés à la protection des biens (réunions publiques, information...), les résidents adoptent des actes élémentaires de prévention : signalement aux forces de l'ordre de démarcheurs ou véhicules suspects, de faits d'incivilités, surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier...
- Les référents «participation citoyenne» : au nombre de 10 sur la commune, ces habitants référents ont la mission d'animer le réseau d'information sur l'atteinte aux biens et d'assurer le relais entre la population et la gendarmerie. Ils reçoivent des messages d'alerte de la

gendarmerie, par exemple pour signaler un véhicule suspect qui tourne dans le village d'à côté ou une série de cambriolages en cours. Les référents sont les interlocuteurs privilégiés des gendarmes, pour des échanges réciproques.

- La gendarmerie : le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Cette démarche est donc avant tout un état d'esprit : être attentif et partager les informations en matière de sécurité.

En cas de doute sur un véhicule ou l'attitude d'un individu, ne pas avoir de retenue, appeler le 17. Les gendarmes sont demandeurs d'informations.

Les panneaux signalétiques affichent notre engagement dans la démarche « participation citoyenne ».

Vous remarquez quelqu'un ou quelque chose d'inhabituel, faites le 17.

Déchets ménagers et déchets verts

Quelques rappels sur le traitement des déchets...

Les règles techniques d'hygiène et de santé concernant les déchets sont édictées par le règlement sanitaire départemental (RSD). Ce dernier précise les règles élémentaires sur l'élimination des déchets et les mesures de salubrité générales.

En particulier, l'article n°84 du Règlement Sanitaire Départemental interdit formellement le brûlage des déchets ménagers que ce soit à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel.

Sur Confrançon, la collecte des ordures ménagères est assurée par la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse tous les lundis matin.

D'autre part, pour éviter tout refus de collecte, vous devez prendre soin de trier vos déchets selon les consignes qui ont été largement diffusées sur le territoire et qui

vous sont rappelées dans le « Mémo du tri » disponible en mairie.

Chaque habitant est invité à apporter le plus grand soin au respect des consignes de tri et de traitement des déchets.

Des bennes de tri sont à votre disposition sur la place du Logis Neuf (qui seront déplacées en cours d'année sur la nouvelle place multimodale) ainsi que sur le parking du gymnase route de Curtafond. En plus de la déchèterie d'Étrez, celle de Polliat est également accessible aux particuliers habitants de Confrançon.

Horaires des déchèteries :

Étrez : lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Polliat : lundi, mercredi, samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h (19h au printemps et été) et le vendredi de 13h30 à 18h (19h au printemps et été)

...et le brûlage des bois, broussailles...

L'arrêté du préfet de l'Ain en date du 06/10/2005 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers est abrogé. Il est remplacé par l'arrêté du 03/07/2017 qui indique que « le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel des végétaux définis au 1.1 de l'article 1 est interdit. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie ou en centre de collecte ».

Les sanctions...

Tout manquement aux dispositions de l'arrêté du 03/07/2017 est passible des sanctions prévues par l'article 7 du décret n° 2003-462, de l'article L131-13 du code pénal et le Règlement Sanitaire Départemental.

Divagations des animaux et déjections

Divagation

La divagation des chiens est interdite par le code rural. L'article L.211-23 du même code précise qu'est considéré comme divaguant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres.

Par ailleurs, selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

D'autre part, selon l'article R. 622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe (150€ maximum).

Et enfin, la commune ayant confié la mission de fourrière municipale à la SPA, tout chien errant dont le propriétaire ne pourra pas être identifié dans la journée, lui sera confié et ne pourra être récupéré par son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière de la SPA.

Déjections

Dans le cadre des pouvoirs de police conférés au maire, un arrêté municipal permanent N°201705-038 est entré en

vigueur à Confrançon, ainsi, les propriétaires et détenteurs d'animaux doivent veiller à ne pas laisser souiller et dégrader le domaine public, les parcs et jardins publics et les emplacements aménagés pour les jeux d'enfants, par les déjections de l'animal placé sous leur responsabilité.

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'animaux de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections occasionnées par cet animal.

Les infractions constatées aux dispositions de ces différents arrêtés feront l'objet d'un procès-verbal et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Nuisances sonores

C'est l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 qui s'applique en ce qui concerne la lutte contre les bruits de voisinage. Celui-ci stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Sont également précisées dans cet arrêté les dispositions régissant les lieux publics et accessibles au public, les activités professionnelles, sportives et de loisirs, les propriétés privées et les chantiers.

En résumé, sont interdits dans les lieux publics, les bruits gênant par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitifs tels que :

- La réparation ou réglage des moteurs, quel qu'en soit la puissance, à l'exception de réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation
- Les pétards, artifices, objets et dispositifs similaires
- Les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie.

Lorsqu'il s'agit d'activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles, toutes les précautions doivent être prises

pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage notamment entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence.

Par ailleurs, l'emploi des dispositifs sonores d'effarouchement des animaux doit être restreint à quelques jours durant lesquels la production agricole doit être protégée. L'usage est fixé comme suit :

- Leur fonctionnement est interdit du coucher au lever du soleil
- Les dispositifs doivent être implantés à une distance minimale de 200m de toute habitation et orientés à l'opposé des zones habitées ou à défaut dans la direction la moins habitée

• La fréquence de détonations ne doit pas être supérieure à 6 détonations par heure.

En ce qui concerne les propriétés privées, les dispositions suivantes sont ainsi prévues :

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé et préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants. Il est ainsi interdit, de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon,

dans une cour ou un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

• Les occupants et les utilisateurs de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils et instruments divers.

• Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En cas de nuisances sonores constatée, une amende forfaitaire peut être infligée à l'auteur des troubles à hauteur de 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction et 180 € au-delà de ce délai.

Nuisibles

Destruction obligatoire de l'ambrosie

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 impose la destruction de l'Ambrosie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet. Il revient aux occupants de terrains (locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit) ou à défaut aux propriétaires, de prévenir la pousse de l'ambrosie et de la détruire là où elle pousse. Le maire est chargé de l'application de cette réglementation.

Pierre Chapuy est le référent ambrosie sur le territoire de la commune. Il est à ce titre votre interlocuteur pour vous aider à la reconnaître et vous conseiller dans la lutte.

Destruction obligatoire des chardons

Dans tout le département de l'Ain, afin de juguler la prolifération des chardons, les propriétaires, locataires, ayant-droit ou occupant d'un terrain, sont tenus de procéder à leur fauche ou à leur destruction avant floraison et montée en graines, que ce soit sur des parcelles agricoles ou non. Des consignes particulières concernant les parcelles soumises au gel des terres ou en état d'inculture sont détaillées dans l'arrêté préfectoral du 29/07/2008.

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

GDS01 : 04 74 25 09 91 et gds01@cmre.fr

FREDON 01 : 04 74 45 56 56 et lea.berthelie@fredon01

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Les dangers de la chenille processionnaire

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit. Elles sont connues pour leur mode de déplacement en file indienne et se nourrissent des aiguilles de diverses espèces de pins mais aussi de cèdres et de chênes dans lesquels sont installés les nids et provoquent un affaiblissement important des arbres.

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous même (tonte de la pelouse, destruction d'une procession ou d'un nid...) peuvent provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) et aussi des troubles oculaires ou respiratoires.

Il existe des méthodes préventives ou curatives pour lutter contre les chenilles processionnaires.

Plus d'infos sur <http://www.inra.fr/Grand-public/Sante-des-plantes/Tous-les-dossiers/Processionnaire-du-pin-une-chenille-sous-haute-surveillance/>

Lutte contre la prolifération du moustique tigre

Par arrêté préfectoral du 18 avril 2016, le préfet de l'Ain a placé le département de l'Ain au niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya, de la dengue en métropole et du virus zika. Ce niveau de risque considère le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) comme implanté et actif dans le département. Ce moustique peut transmettre le chikungunya ou la dengue seulement s'il a été contaminé en piquant précédemment une personne malade. Le moustique tigre se développant préférentiellement dans des environnements péri-urbains et humides (récipients et réservoirs artificiels tels que vases, bidons, gouttières...), les principales mesures de prévention consistent à ne pas laisser d'eau dormante. La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques.

Urbanisme

Guide pratique des formalités courantes

Quel que soit votre projet de rénovation ou construction, vous êtes invités à vous renseigner en mairie, à prendre connaissance du règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de votre parcelle, soit en mairie soit sur le site internet de la commune www.confrancon.fr, ou bien pour les différents imprimés, vous pouvez vous rendre sur <http://vosdroits.service-public>, rubrique «Urbanisme».

Votre projet comprend une modification de l'aspect extérieur

de votre habitation, garage ou abri (exemple : un ravalement de façade, changement de fenêtres, pose velux, volets, portes, pose d'une climatisation ou pompe à chaleur sur la façade, extension...) ou pour la pose d'une clôture ou un portail, pose ou construction d'une piscine, d'un abri de jardin...vous devez déposer un dossier de déclaration préalable ou permis de construire suivant l'ampleur des travaux.

Carte d'accès à la plage à la Plaine Tonique

(Equipement de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse)

Mode d'emploi : tous les habitants de la Communauté d'Agglomération peuvent désormais bénéficier d'un accès gratuit à la plage de la Plaine Tonique sous réserve de posséder une carte.

Pour ceux qui n'ont pas la carte : cette carte individuelle et nominative est établie à la Cité administrative de Montrevel-en-Bresse, place de la Résistance du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h, sauf le jeudi après-midi. Fournir

un justificatif de domicile, une photo d'identité et s'acquitter des frais de gestion annuels de 5€.

Pour ceux qui ont déjà la carte : se rendre à la mairie de son lieu d'habitation pour l'apposition de la vignette 2018 et fournir un justificatif de domicile.

Bon à savoir : la carte donne accès gratuitement à la plage. L'entrée au centre aquatique et les activités nautiques



restent payantes. Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'accès au site est gratuit pour eux.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rapprocher de la Cité administrative de Montrevel-en-Bresse, tél : 06 11 38 09 85

Recensement militaire ou citoyen obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (ex : permis de conduire).

Si vous avez acquis la nationalité française (naturalisation, déclaration...) entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recense-

ment classique.

Le recensement s'effectue à la Mairie ou bien par internet en créant votre compte en quelques clics sur : www.mon.service-public.fr et en accédant à la démarche en ligne.

Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Après cette démarche, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet également l'ins-

cription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

Défaut de recensement :

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait.

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Repas gourmand du CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale est heureux de vous inviter au traditionnel repas

qui aura lieu à la Salle des Fêtes le dimanche 9 septembre 2018 à 12 heures.

Le repas est offert aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les conjoints et membres du Club sont les bienvenus moyennant une participation.

Animation assurée, vos chants et danses agrémenteront cette journée conviviale.

Inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-dessous, à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou en téléphonant à Marie-Claude FELIX au 04 74 30 26 07 **avant**

le 22 août.

Coupon Réponse

Coupon à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à retourner à Marie-Claude FELIX

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

participera (ront) au repas du dimanche 9 septembre 2018.

Sur demande de votre part, le transport aller et retour peut être assuré par les membres du CCAS.

Ah! Le petit vin blanc

Voici le printemps
La douceur du temps
Nous fait des avances
Partez mes enfants
Vous avez vingt ans
Partez en vacances

Vous verrez agiles
Sur l'onde tranquille
Les barques dociles
Au bras des amants
De fraîches guinguettes
Des filles bien faites
Les frites sont prêtes
Et y a du vin blanc...

**Ah ! Le petit vin blanc
Qu'on boit sous les tonnelles**

**Quand les filles sont belles
Du côté de Nogent
Et puis de temps de temps
Un air de vieille romance
Semble donner la cadence
Pour fauter, pour fauter
Dans les bois, dans les prés
Du côté, du côté de Nogent**

Suivons le conseil...
Monsieur le Soleil
Connaît son affaire
Cueillons, en chemin
Ce minois mutin
Cette robe claire
Venez belle fille
Soyez bien gentille
Là, sous la charmille

Soyez bien gentille
L'amour nous attend
Les tables sont prêtes
L'aubergiste honnête
Y a des chansonnettes
Et y a du vin blanc...

Au refrain

A ces jeux charmants
La taille souvent
Prend de l'avantage
Ça n'est pas méchant
Ça finit tout le temps
Par un mariage
Le gros de l'affaire
C'est lorsque la mère
Demande, sévère

A la jeune enfant :
Ma fille raconte
Comment, triste honte
As-tu fait ton compte ?
Réponds, je t'attends...

Au refrain

Car c'est toujours pareil
Tant qu'y aura du soleil
On verra les amants au printemps
S'en aller pour fauter
Dans les bois, dans les prés
Du côté, du côté de Nogent.



FÊTE PATRONALE CONFRANÇON 23-24 JUIN

ORGANISATION

COMITE DE FLEURISSEMENT et CLUB DES RETRAITES

SAMEDI dès 19h00
DIMANCHE dès 12h00

Repas bréchets (places limitées)

Apéritif offert

(Melon, bréchets, gratin dauphinois, fromage blanc, dessert et café)

— —
Sur réservation au plus tard le 17/06
par retour des flyers distribués, ou disponibles en Mairie
et sur le site internet Mairie (<http://www.confrancon.fr>)

PROFITEZ DE NOMBREUSES ATTRACTIONS FORAINES

**Dimanche : Course en sacs et
lâcher de ballons avec les enfants des écoles**